

CHOLET SPORTS LOISIRS

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 6 DECEMBRE 2023

**CHOLET SPORTS LOISIRS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mercredi 6 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

- ① - 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2023
2) Intervention de Romain Dumont – Société Hervé Thermique – Bilan du suivi du traitement des eaux des piscines de Glisséo
- ② - 1) Glisséo – Convention avec la société NRJ (2023-2024)
2) Glisséo - Convention avec les associations aquatiques – avenant n°1 (2023-2026)
3) Glisséo – Convention avec l'Association Gliss In (2023-2026)
4) Golf – Modification de tarifs commerciaux
5) Compte-rendu des décisions et de l'arrêté
- ③ - Questions diverses
1) Point technique
2) Point RH
3) Ecran patinoire sportive
4) Calendrier 2024 des Conseils d'Administration de CSL
-

CHOLET SPORTS LOISIRS**COMPTE RENDU N° 114****Conseil d'Administration du 19 octobre 2023**

Le 19 octobre 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 8 septembre 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Guy BARRE, Michel CHAMPION, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Médéric THOMAS.

Était excusés : Patrice BRAULT, Sylvie DORBEAU, Annick JEANNETEAU, Christophe PIET, Guy SOURISSEAU.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Stéphane GOUZIEU, Eric OUVRARD, Dominique DUCEPT, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST.

- Présentation du nouveau Directeur du Golf : Maxime BENOIST

Michel CHAMPION présente Maxime BENOIST. Il est âgé de 37 ans, diplômé de l'Académie Internationale des Métiers du Golf (AIMG basée à Montpellier), il a dirigé précédemment le Golf de la Roche Posay (Vienne).

Bruno CAILLETON précise qu'il aura notamment pour objectif de poursuivre le programme du Golf pour la biodiversité. Il accompagnera Dominique DUCEPT, l'actuel directeur jusqu'à son départ début janvier 2024.

- Plan VIGIPIRATE niveau " Urgence attentat " (sujet ajouté)

Bruno CAILLETON annonce qu'en raison de l'attentat perpétré à Arras le 13 octobre dernier et la situation internationale, le Préfet a annoncé la mise en place de la posture VIGIPIRATE au niveau " Urgence attentat ", avec une série de mesures comme une vigilance accrue à l'entrée de Glisséo et Lysséo et/ou la fouille visuelle lors de manifestations à plus de 300 personnes, comme à la Meilleraie. Un récapitulatif a été envoyé dès le 17 octobre à l'Agglomération ainsi que des recommandations à Cholet Basket pour les matchs de Pro A.

① – Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration extraordinaire du 14 septembre 2023

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs (CSL), après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration extraordinaire en date du 14 septembre 2023.

② – Délibérations

- CSL – d'approuver le Budget Supplémentaire 2023

A l'introduction du BS, Michel CHAMPION rappelle que le soutien financier exceptionnel de Cholet Agglomération demeure indispensable. Même si la hausse du coût de l'énergie est moins importante que prévu, la fermeture du bassin ludique du 7 février au 8 mai 2023 et un été très maussade ont pesé sur la situation financière.

Bruno CAILLETON note une bonne nouvelle cependant en piscines : la fréquentation en septembre est la meilleure depuis une dizaine d'années (+ 16% par rapport à 2022). Ce qui lui fait dire que lorsque la météo est bonne et les soucis sanitaires (COVID) et/ou techniques sont en sourdine, la fréquentation redevient intéressante. C'est malheureusement ce qui manque à Glisséo depuis trois étés consécutifs.

Au moyen d'un tableau synthétique projeté par Emmanuel GATE, Directeur des finances, Guy BARRE, Vice-Président en charge des finances, rappelle les éléments majeurs de l'année impactant le budget supplémentaire 2023 :

- La hausse de l'énergie moins importante qu'initialement prévu (+ 2,34 M €), ressortira tout de même à + 800 K € maximum.
- Les problèmes techniques pour Glisséo, notamment en piscines, entraînant des fermetures complètes ou partielles des différents espaces.
- L'absence de club à Lysséo jusqu'à début septembre entraînant un manque à gagner de - 135 K€ pour la structure. Un club vient de se créer mais le nombre de licenciés ne permettra pas d'atteindre l'objectif initial.
- Le décalage entre la situation économique actuelle et le cahier des modalités de gestion (" tarifs 2021 ") qui suppose sa mise à jour indispensable courant printemps 2024.

Guy BARRE passe en revue chaque site :

Au CISPA avec un CA qui affiche + 28 K€ lié aux stages estivaux (300, un record).

Au Golf, avec + 17,5 €K de recettes supplémentaires générées essentiellement par les cotisations. La baisse de la masse salariale est liée aux 2 absences maladie longue durée et par le décalage à 2024 du départ en retraite du Directeur prévu dans le budget initial.

A Glisséo, les incidents techniques et la mauvaise météo ont provoqué une baisse du chiffre d'affaires de - 180 K€ en piscines. Tandis que celui des patinoires augmente de + 5 K€ et celui du Fitness recule de - 10 K€. La participation de l'Agglomération est à la baisse pour le public et les scolaires, mais en hausse en clubs (liée au cahier de gestion).

Guy BARRE insiste sur la baisse des charges externes liée à l'énergie, soit - 1 014 K€. Heureusement, la hausse exponentielle tant redoutée a été moins forte que prévu. Parallèlement, conséquemment aux soucis techniques, les frais d'entretien ont subi une hausse de + 150 K€. Le poste provision permet d'alimenter le plan de gros entretien.

A la Meilleraie, Guy BARRE salue la hausse des recettes supplémentaires évaluées au vu des salons de fin d'année, soit + 30 K€ et la baisse des charges liée à la facture énergétique moins importante que prévu (- 60 K€).

Michel CHAMPION et Guy BARRE reviennent sur le salon " La Boiserie " (16-17 septembre) à la Meilleraie qui a rapporté 14 K€ mais a engendré quelques vives critiques de riverains auxquelles le Directeur Général a été contraint de répondre. Économiquement c'est une expérience positive que les deux élus sont prêts à valoriser auprès de l'Agglomération malgré les inconvénients (nuisances sonores et quelques incivilités).

Bruno CAILLETON revient sur la réussite de la première édition du " Salon Games in ", une création du Parc expo, les 23 et 24 septembre avec 5 000 entrées et près de 8 K€ de CA. Il remercie tous les collègues qui ont participé. Enfin, le dernier " Salon du mariage et de la fête " (14-15 octobre) a lui aussi été plébiscité par le public et les exposants avec un CA de plus de 11 K€ contre 5 K€ l'année dernière ! Cela valide le

poste et le travail engagé par Juliette MERLET, chargée du développement commercial et de l'événementiel à la Meilleraie.

Le Président salue le travail de l'équipe du Parc de la Meilleraie malgré un équipement très vieillissant, et dont la réhabilitation a été décalée après le futur Palais des Sports attendu en 2027.

A Lysséo, Guy BARRE évoque les recettes diminuées en lien avec les fréquentations inférieures aux prévisions ce qui a un impact sur la participation de l'Agglomération. Les différents postes de dépenses ont été revus dans la mesure du possible pour limiter l'impact de la baisse des fréquentations.

A ce sujet, Michel CHAMPION pense que la fréquentation réelle se situera bien en dessous du prévisionnel qui s'explique par un comportement rural différent et une zone de chalandise finalement très concentrée autour de Vihiers. Il faudra donc ajuster le cahier de gestion en conséquence.

Au total, il est proposé d'ajuster le BS d'un montant de - 682 105 €.

Le Budget Supplémentaire 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.

- CSL – d'approuver les tarifs 2024

Michel CHAMPION rappelle le contexte économique difficile que nous traversons et la nécessité de demander un effort supplémentaire aux usagers/clients sans pour autant fermer les portes de Glisséo ou Lysséo à une partie d'entre eux. Avec Guy BARRE, ils souhaitent répercuter l'inflation sur les prix unitaires mais surtout faire monter le ticket moyen payé en piscines (aujourd'hui à environ 3,5 € par le biais des différents abonnements). C'est la seule stratégie tarifaire à adopter.

Il est donc proposé que les tarifs dits "commerciaux" soient plus nettement réévalués notamment à Glisséo.

Au Golf, il est proposé la mise en place de tarifs " Haute Saison " (du 01/04 au 31/10) et " Basse Saison " (du 01/11 au 31/03) pour favoriser la fréquentation.

La délibération sur les tarifs 2024 est acceptée à l'unanimité des votants.

- GLISSEO - d'approuver l'avenant n°2 – Convention avec le SDIS 49 (2021-2025)

Bruno CAILLETON explique que l'avenant à la convention permet aux sapeurs pompiers de bénéficier des locaux de Glisséo pour réaliser des exercices de secours. C'est l'assurance d'interventions futures plus efficaces.

La délibération est acceptée à l'unanimité des votants.

- GLISSEO FITNESS – d'approuver la convention de partenariat avec MLC Mutuelle (2023-2026)

Bruno CAILLETON précise aux administrateurs que plusieurs mutuelles font déjà bénéficier leurs adhérents d'un remboursement partiel de l'abonnement au Fitness dans le cadre de la prise en charge d'une affection de longue durée, sans demander

une convention avec l'établissement. En l'occurrence, la mutuelle MLC souhaite le formaliser par le biais d'une convention de partenariat.

Bruno CAILLETON se félicite que l'orientation donnée au Fitness à travers un suivi personnalisé, dispensé par des éducateurs diplômés ayant obtenu un label sport santé, porte ses fruits et différencie les structures purement commerciales de celle de Glisséo. Il s'agit d'inscrire le Fitness dans le cadre d'un service public sport santé.

Patrice Brault ne participe pas au vote. La délibération est acceptée à l'unanimité des votants.

- CSL – d'approuver le compte-rendu des décisions et de l'arrêté

Le Directeur Général fait une lecture des décisions et de l'arrêté. Le compte-rendu est approuvé.

3 – Questions diverses

1) – Problèmes techniques et travaux à Glisséo : point d'étape

Bruno CAILLETON fait un point d'étape sur les soucis techniques et organisationnels qui compliquent la maintenance de Glisséo. Il alerte les administrateurs sur la vétusté des matériels et l'impérieuse nécessité de les changer/réparer sous peine de fermeture répétée de l'établissement. Les problèmes en patinoires sont désormais moins présents avec le retour à des températures extérieures plus fraîches. Les priorités ont été établies avec le mainteneur au moyen d'un tableau de " criticité " qui classe les travaux en 4 items avec une annotation associée :

- Sécurité personne ou machine (0,2,4) 4 risques pour l'installation, ou organe de sécurité
- Importance de l'équipement dans le processus (0,1,2,4)
- Niveau d'utilisation (0,2,4) 2 étant saisonnier, 4 pour H24
- Travaux déjà réalisés (0,8) 8 travaux réalisés à régulariser

La somme des colonnes permet de faire un tri sur le niveau d'urgence de l'action corrective à entreprendre. Il s'agit de pouvoir tenir jusqu'aux gros travaux prévus en 2025. L'intégralité des nombreux travaux à réaliser se monte à plus de 200 K€.

En terme organisationnel et en l'absence du Directeur technique de CSL depuis 5 mois, Bruno CAILLETON a été contraint de solliciter deux sociétés distinctes pour suivre les piscines :

- Un opérateur technique chargé de former et d'identifier les problèmes relevant spécifiquement du traitement des eaux afin de compenser l'absence de compétences internes. Il a proposé 4 devis et réalisé un audit de la direction technique.
- Un bureau d'études techniques polyvalent prodiguant des conseils techniques et organisationnels afin de prévoir l'organisation générale des grands travaux à venir en 2025, en collaboration avec Cholet Agglomération :

étude pré-opérationnelle, programmation et suivi. Une visite préliminaire des piscines de Glisséo est prévue le 26 octobre afin de vérifier si l'opérateur est d'accord pour proposer ses services.

Parallèlement, Bruno CAILLETON précise qu'il compile les différents devis de travaux (comme le carrelage par exemple) qui pourraient s'articuler au moment des fermetures prévues en 2025 en parallèle du remplacement des centrales de traitement d'air : début d'année pour les piscines et été 2025 pour les patinoires.

L'offre d'emploi de chef de service technique CSL n'a pas été pourvue. Le niveau de rémunération proposé sur l'offre initiale n'a pas permis de recruter le seul candidat qui s'était présenté. La question du niveau de rémunérations des personnels très qualifiés est importante.

Il conclut en précisant qu'une réunion est prévue entre CSL et Cholet Agglomération le 14 novembre prochain.

2) – Dépôt des marques Glisséo et Lysséo à l'INPI : renouvellement

Bruno CAILLETON informe que les marques ont été renouvelées auprès de l'INPI.

3) – Projet de semaine ou week-end olympique (juillet 2024)

Bruno CAILLETON propose qu'à l'occasion des JO de Paris 2024, les sites de Cholet Sports Loisirs, dont Glisséo/Lysséo, le Golf et le CISPA puissent mettre en valeur les disciplines olympiques qu'ils pratiquent tous les jours. Un week-end olympique ou une journée portes ouvertes pourrait être organisée pour promouvoir les disciplines et les associations. Le week-end des 6 et 7 juillet est avancé. Les administrateurs valident l'idée.

4) – Écrans numériques à Glisséo (patinoires) et à la Meilleraie

Bruno CAILLETON indique que l'écran numérique de la patinoire sportive ne fonctionne plus. Il a fonctionné pendant 10 ans et les pièces n'existent plus. Il a contacté deux sociétés choletaises, BODET et Univision. Il reviendra vers les administrateurs pour les informer du choix qui sera fait en fonction des devis reçus. Il souhaite pousser la réflexion pour la Meilleraie également, notamment lors des salons.

5) – Projet de partenariat handivoile entre le Cispa et l'ARC

Bruno CAILLETON informe que l'ARC (l'Association des Régates Choletaises) a contacté le CISPA afin de bénéficier de l'aide d'un éducateur sportif spécialisé voile dans le cadre du développement de leur section handivoile.

6) – Cours particulier d'apprentissage de la natation en piscines

Bruno CAILLETON indique que le rescrit social transmis à l'URSSAF n'a pas reçu de commentaire ni d'opposition durant la période légale de réponse (3 mois). Le dispositif pourra donc être mis en œuvre prochainement.

7) – Activités commerciales des associations : quelles limites ?

Bruno CAILLETON interpelle les administrateurs sur la mise en place de pratiques parfois concurrentielles entre les associations et le volet commercial de Glissé, en particulier les cours d'apprentissage de la natation.

L'ordre du jour étant épuisé,

La Séance est levée.

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023

Le 6 décembre 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 8 novembre 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU, Médéric THOMAS.

Étaient excusés : Guy BARRE, Pascal DORIZON, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Stéphane GOUZIEU, Eric OUVRARD, Dominique DUCEPT, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, ROMAIN DUMONT, Thibault FOUCHER (Société Hervé Thermique).

2.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RADIO NRJ ANGERS/CHOLET (2023-2024)

Dans le cadre de la communication du complexe Glisséo, Cholet Sport Loisirs souhaite renouveler son partenariat avec la radio NRJ ANGERS/CHOLET pour l'année 2023-2024.

Celui-ci est destiné à la promotion du complexe, notamment auprès du jeune public choletais. Face à une concurrence forte dans le domaine des loisirs, CSL entend profiter de la notoriété nationale de la radio NRJ et de l'implantation de l'antenne locale afin de diversifier ses supports de communication. Ce partenariat, sans coût pour Glisséo, doit permettre un taux de pénétration important chez les jeunes grâce à la popularité de la radio dont le cœur de cible est un public jeune.

Le Conseil d'Administration est donc appelé à approuver la délibération relative au renouvellement de la convention de partenariat entre Cholet Sports Loisirs et la radio NRJ ANGERS/CHOLET, représentée par [REDACTED] responsable Antenne Régionale Zone Ouest.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et le cahier des modalités de gestion,

Considérant la volonté de poursuivre le partenariat destiné à promouvoir le complexe Glisséo auprès du jeune public, engagé depuis 2018,

Considérant que l'offre de partenariat ne présente aucun coût financier pour Glisséo,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat (2023-2024), ci-jointe, pour la diffusion à l'antenne de NRJ ANGERS/CHOLET de messages de promotion annonçant les événements organisés par Glisséo, de messages sur ses réseaux sociaux, moyennant une forte lisibilité du logo NRJ et le passage de playlists NRJ lors des séances publiques, pour une durée d'un an à compter du 15 décembre 2023.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



Transmis à la

Sous-Prefecture de Cholet

Le,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023**

Le 6 décembre 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 8 novembre 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU, Médéric THOMAS.

Étaient excusés : Guy BARRE, Pascal DORIZON, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Stéphane GOUZIEN, Eric OUVRARD, Dominique DUCEPT, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, ROMAIN DUMONT, Thibault FOUCHER (Société Hervé Thermique).

2.2 - GLISSÉO – A LA CONVENTION ENTRE CHOLET SPORTS LOISIRS ET LES ASSOCIATIONS AQUATIQUES (2023-2026) A TITRE ONÉREUX – AVENANT N°1

La convention (2023-2026) entre Cholet Sports Loisirs et les associations aquatiques a été renouvelée le 5 juillet 2023.

Cholet Sports Loisirs souhaite faire bénéficier aux associations aquatiques, comme pour les associations de patinage, résidentes à Glissé, de 2 gratuités/an de l'Espace Partenaires (Assemblée Générale + une manifestation de leur choix), selon les modalités jointes en annexe.

L'Espace Partenaires est un lieu de convivialité de 300m², situé à Glissé. Conformément à la Commission de Sécurité et d'Accessibilité, ce local de types L et N, classés en 1^{ère} Catégorie, peut accueillir simultanément un effectif maximal de 300 personnes.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'avenant n°1 modifiant l'article 2.1 de la convention entre Cholet Sports Loisirs et les Associations Aquatiques (2023-2026) à titre onéreux.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs en date du 5^r juillet 2023,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la *Convention entre Cholet Sports Loisirs et les associations aquatiques (2023-2026) à titre onéreux*, permettant la mise à disposition gratuite, à concurrence de 2 fois par an au maximum, de l'Espace Partenaires situé à Glissé,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à le signer.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION

Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,



SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023

Le 6 décembre 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 8 novembre 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU, Médéric THOMAS.

Étaient excusés : Guy BARRE, Pascal DORIZON, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Stéphane GOUZIEN, Eric OUVRARD, Dominique DUCEPT, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, ROMAIN DUMONT, Thibault FOUCHER (Société Hervé Thermique).

2.3 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GLISS'IN (2023-2026)

Dans le cadre de son soutien aux associations, Cholet Sport Loisirs souhaite s'engager dans un partenariat avec l'association Gliss'In (2023-2026) qui promeut les sports de glace auprès du public handicapé.

Celui-ci est destiné à définir les modalités d'utilisation des luges adaptées, à titre gratuit, appartenant à l'association Gliss'In par Cholet Sports Loisirs dans le cadre de la pratique en milieu scolaire, pour les structures spécialisées, et les séances publiques, et à en assurer l'entretien régulier et annuel. L'association bénéficiera en contrepartie d'un espace de stockage pour son matériel spécifique, et de créneaux sur la piste ludique pour l'organisation de séances de découverte de la glisse pour les publics ciblés.

Le Conseil d'Administration est donc appelé à approuver la délibération relative à la convention de partenariat entre Cholet Sports Loisirs et l'association Gliss'In, représentée par Madame [REDACTED], Présidente.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et le cahier des modalités de gestion,

Considérant la nécessité d'un partenariat destiné à définir les modalités d'utilisation des équipements spécifiques de glisse,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat (2023-2026), ci-jointe, qui définit les modalités d'utilisation des luges adaptées, à titre gratuit, appartenant à l'association Gliss'In dans le cadre des différentes séances (scolaires, publiques et associatives) et à en assurer l'entretien régulier et annuel. L'association bénéficiera en contrepartie d'un espace de stockage pour son matériel spécifique, et de créneaux sur la piste ludique pour l'organisation de séances de découverte de la glisse pour les publics ciblés. Un inventaire du matériel sera réalisé chaque année.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



Transmis à la

Sous-Prefecture de Cholet

Le,

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023

Le 6 décembre 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 8 novembre 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU, Médéric THOMAS.

Étaient excusés : Guy BARRE, Pascal DORIZON, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Stéphane GOUZIEN, Eric OUVRARD, Dominique DUCEPT, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, ROMAIN DUMONT, Thibault FOUCHER (Société Hervé Thermique).

2.4 - GOLF – MODIFICATION DE TARIFS COMMERCIAUX

Dans le cadre de la politique tarifaire de Cholet Sports Loisirs, et la mise en place de la nouvelle carte Access du réseau Le Club pour les formules " apprentissage ", cette nouvelle carte permettra aux utilisateurs de bénéficier d'une assurance interruption de jeu et de remises sur les achats effectués dans les clubs du réseau, il a été décidé de modifier les tarifs des formules d'apprentissage ci-joints au 1^{er} janvier 2024.

TARIFS	2023	2024
Formule Découverte (part golf)		
individuel	150,00 €	166,00 €
formule par 2	130,00 €	146,00 €
Grand Parcours		
individuel	234,00 €	237,00 €
formule par 2	191,00 €	194,00 €
Formule Complète		
individuel	358,00 €	383,00 €
formule par 2	324,00 €	349,00 €

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et le cahier des modalités de gestion,

Vu les tarifs 2024 approuvés par le Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2023,

Considérant la nécessité de réévaluer les tarifs commerciaux pour les formules d'apprentissage du Golf de Cholet,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'ensemble des tarifs modifiés, conformément au tableau ci-joint, applicables au Golf de Cholet, à partir du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 : d'inscrire la recette au budget général de Cholet Sports Loisirs.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023

Le 6 décembre 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 8 novembre 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Alain DURAND, Annick JEANNETEAU, Guy SOURISSEAU, Médéric THOMAS.

Étaient excusés : Guy BARRE, Pascal DORIZON, Daniel FRAPPREAU, Christophe PIET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT AU CONSEIL : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Stéphane GOUZIEU, Eric OUVRARD, Dominique DUCEPT, Mickaël LOISEAU, Maxime BENOIST, ROMAIN DUMONT, Thibault FOUCHER (Société Hervé Thermique).

2.5 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ET DE L'ARRÊTÉ PRIS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Directeur Général a été appelé à prendre les décisions et l'arrêté qui suivent en vertu des délibérations n° 2.2 et 2.3 du Conseil d'Administration du 10 septembre 2020, et en application des articles R.2221-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCISIONS :

N° 2023.59

Contrat de location – Association Vive la vie

de signer un contrat de location avec l'Association VIVE LA VIE, dans le cadre du Téléthon, organisé au Parc de la Meilleraie, le 23 novembre 2023. Par ailleurs, le Parc de la Meilleraie met gracieusement à disposition de l'Association les espaces jaune et bleu 1.

N° 2023.60

Contrat de location – Cholet Évènements

de signer un contrat de location avec Cholet Évènements, dans le cadre de la manifestation dénommée « Fouille qui veut », organisée au Parc de la Meilleraie, le 19 novembre 2023 pour un montant de 4 957,50 € HT. La location comprend les espaces jaune, bleu 1 et 2, et vert.

N° 2023.61

Contrat de location – Société 13 cent 20

de signer un contrat de location avec la société 13 cent 20, dans le cadre du Salon des vins et de la gastronomie, organisé au Parc de la Meilleraie, du 24 au 26 novembre 2023 pour un montant de 3 420;25 € HT. La location comprend l'espace bleu 1.

N° 2023.62

Contrat de location – Cholet Agglomération

de signer un contrat de location avec Cholet Agglomération, dans le cadre de l'évènement « Cholet rêve de sport », organisé au Parc de la Meilleraie, le 10 novembre 2023 pour un montant de 6 965,78 € HT. La location comprend les espaces jaune et bleu 1.

N° 2023.63

Contrat publicitaire – Sorex

de signer le contrat publicitaire avec la société SOREX pour une durée de 3 ans au profit du Golf de Cholet. Cholet Sports Loisirs s'engage à réaliser et poser le premier visuel sur le panneau. Un devis forfaitaire sera fourni, sur demande, au partenaire annonceur pour le renouvellement de ce visuel. La société SOREX s'engage quant à elle à fournir le support du visuel en haute définition destiné au panneau, et s'acquittera d'une redevance de 1 583,33 € HT pour les 3 années de partenariat.

N° 2023.64

Contrat publicitaire – Collection Cuisine

de signer le contrat publicitaire avec la société COLLECTION CUISINE pour une durée de 3 ans au profit du Golf de Cholet. Cholet Sports Loisirs s'engage à réaliser et poser le premier visuel sur la cible. Un devis forfaitaire sera fourni, sur demande, au partenaire annonceur pour le renouvellement de ce visuel. La société COLLECTION CUISINE s'engage quant à elle à fournir le support du visuel en haute définition destiné à la cible, et s'acquittera d'une redevance de 2 666,67 € HT pour les 3 années de partenariat.

ARRETE :

N° 2023.06

Délégation de signature : M. Maxime BENOIST

Pour le Golf de Cholet, Monsieur maxime BENOIST, Directeur, reçoit délégation de signature à l'effet de signer uniquement les bons de commande inférieurs à 1 000 € HT.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,